CIRCULAIRE N° 3020

Objet : Grippe A/H1N1.

Réseaux : tous

Niveaux et services : fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé

Période: Année scolaire 2009 - 2010.

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Madame et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux membres du Service général de l'Inspection ;
- Aux Directions des écoles fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisées organisées par la Communauté française.
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisées de l'enseignement libre subventionné;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisées de l'enseignement officiel subventionné;

Pour information:

- A Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des CPMS organisés ou subventionnés par la Communauté française;
- Aux responsables des Services de Promotion de la Santé à l'Ecole ;
- Aux organisations syndicales;
- Aux Associations de Parents.

Autorités : Cabinet de la Ministre de l'enseignement obligatoire

Signataire: Marie-Dominique SIMONET

Personne(s) ressources(s):

<u>Circulaire</u>	Administrative		
Emetteur	Cabinet de la Ministre de	Marie-Dominique SIMONET	
	l'enseignement obligatoire	1	
Destinataire	Enseignement fondamental	Tous réseaux	
	ordinaire et spécialisé		
Document à renvoyer	Non		
Objet	Grippe A/H1N1		

Nombre de pages : 3	- annexe : 1
Mots clés : grippe	

Mesdames, Messieurs,

La circulaire n° 2842 du 19 août 2009 a détaillé les précautions d'hygiène à respecter et les mesures à prendre en cas d'élève ou d'enseignant suspect de grippe. Ces mesures restent évidemment d'application.

La circulaire n° 2882 du 18.09.2009 vous a invités à communiquer chaque jour, et à partir du 1er octobre 2009, le nombre d'élèves et d'enseignants absents dans votre établissement, via un site web sécurisé, créé spécialement à cet effet par l'ETNIC.

J'ai interrogé récemment le Commissariat interministériel « Influenza », mis en place par le Gouvernement fédéral, sur la nécessité de continuer l'encodage des absences.

Ce Commissariat nous fait savoir ce qui suit :

« L'évolution actuelle de la situation épidémiologique de la grippe A/H1N1 montre effectivement un baisse du nombre de cas ces dernières semaines. Cela peut laisser penser que la situation se normalise. Le pic épidémique auquel nous avons fait face aux mois de octobre-décembre était cependant très précoce par rapport aux épidémies saisonnières habituelles. Le virus H1N1 circule encore en Belgique. Les conditions climatiques restent favorables à la transmission de la grippe.

Il nous semble donc pertinent de maintenir les systèmes de surveillance mis en place pour évaluer le suivi des répercussions de la pandémie dans les écoles. »

Je vous invite donc à continuer - ou à reprendre - l'encodage des absences de vos élèves et de vos enseignants tel que décrit dans la circulaire 2882.

Je vous rappelle que pour tout problème technique (connexion, mot de passe....) le Help-desk de l'ETNIC est disponible du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30. Vous pouvez l'atteindre au 02.800.10.10.

Pour les autres questions, mon Cabinet est à votre disposition (Michel WEBER - 02.801.78.28)

Dès que le Commissariat interministériel « Influenza » estimera que l'encodage n'est plus nécessaire, une circulaire en ce sens vous sera directement adressée.

Je vous remercie encore une fois de votre collaboration.

La Ministre de l'enseignement obligatoire,

Marie-Dominique SIMONET